

**DECLARATION LIMINAIRE
CAPL 1, 2 et 3
révision du compte rendu d'entretien professionnel
24 et 26 novembre 2020**

Monsieur le Président

Avant d'aborder les sujets à l'ordre du jour, Solidaires Finances Publiques ne peut faire abstraction de la situation générale du pays.

La crise sanitaire actuelle va aggraver la crise sociale de notre pays : faillites d'entreprises, licenciements, aggravation de la pauvreté !!

Pour traverser cette « guerre », l'ensemble des fonctionnaires est sur le front.

Ils assurent le service public pour garantir la cohésion sociale par la réduction des inégalités, l'accès à l'éducation, la santé et la culture.

A la DGFIP, les agents jouent ainsi un rôle majeur pour dispenser les aides aux entreprises et assurer le lien social.

Chaque jour, ils sont à l'écoute des contribuables, les renseignent, les aident et compatissent à leur désarroi !

Et pourtant, le gouvernement relance son plan de démantèlement de l'administration des finances publiques en supprimant massivement des postes et en déployant implacablement le nouveau réseau de proximité. Le contrat d'objectif et de moyens doit s'appliquer ! Quoi qu'il en coûte !

Ces réformes menées à marche forcée détruisent toujours plus l'organisation des services, mettent à mal les missions et dégradent de plus en plus les conditions de travail des agents !

Pire, les réformes ne permettent plus aux usagers qui en ont le plus besoin, d'accéder aux services publics !

Le sous investissement informatique de la DGFIP (économie oblige!) a des conséquences désormais dramatiques. Depuis quelques jours, l'application e-contact gérant les aides aux entreprises est en carafe !

Les entreprises vont mal oui ! Mais reconnaissez, Monsieur le Président, que l'administration a un besoin urgent de moyens techniques et surtout de personnels !

Le nouveau réseau de proximité ne résoudra rien car le service rendu dans les accueils de proximité n'aura rien à voir avec ce que permet l'organisation actuelle.

Pire, cette réforme rompt avec les principes d'égalité aux citoyens aux services de l'ETAT et favorise la mise en concurrence des territoires.

Des alternatives existent ! Ne serait il pas plus pertinent de renforcer les services existants en les renforçant par l'arrivée de nouvelles missions et de personnels !

S'agissant de cette CAPL, Solidaires Finances Publiques n'a eu de cesse de dénoncer l'entretien professionnel instauré par le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 et ce depuis sa mise en place. Il est nécessaire de rappeler que l'évaluation individuelle n'entre pas dans les valeurs du service public : un dispositif de nature contractuelle est par définition contraire à la neutralité à laquelle sont astreints les fonctionnaires, contraire à l'égalité des citoyen·nes devant l'application de la législation et à un déroulement statutaire des actes de gestion.

Pour autant, le gouvernement, à travers sa transformation de la fonction publique, veut faire de l'évaluation professionnelle la pierre angulaire de la carrière des agent·es. Elle déterminera la rémunération, les promotions mais aussi la mobilité. Un exemple, les directions locales pourront consulter l'évaluation des agent·es arrivant en mutation avant de réaliser le mouvement local, la mobilité choisie risque de prendre encore du plomb dans l'aile.

La mise en place future des lignes directrices de gestion va renforcer, dans sa déclinaison, le poids de l'évaluation professionnelle qui repose sur un entretien au dialogue tronqué :

- dès lors que ni l'évaluateur ni l'évalué ne disposent d'une quelconque autonomie sur les charges et les moyens, la fixation d'objectifs se réduit à des considérations secondaires au cœur des métiers et l'évaluation des résultats à des données très contestables soit parce que purement subjectives, soit au contraire très limitatives quand elles reposent sur des données purement quantitatives.

- quand parle-t-on du travail réel, de l'organisation du travail, des questions concrètes ? Certainement pas dans le cadre de l'évaluation individuelle. Les appréciations subjectives qui exacerbent les questions comportementales, le profil croix qui devient l'arme absolue de la pression managériale, c'est plus que jamais l'arbitraire qui trouve sa place dans l'évaluation individuelle.

L'entretien n'est pas le temps fort de la vie professionnelle de l'agent ni ce moment de réflexion et d'échange privilégié pour dresser un bilan et envisager les perspectives d'avenir. Toute chose pourtant clairement posée par l'instruction sur l'entretien professionnel.

Trop de chefs de service évaluateurs ont perdu de vue la finalité de l'entretien, toujours posée dans l'instruction de l'évaluation, comme devant :

- pour l'agent, être un facteur de valorisation professionnelle et individuelle et
- pour le responsable, un élément déterminant pour l'exercice de sa mission d'encadrement
- et pour l'administration, un moyen d'améliorer son fonctionnement et son efficacité.

Solidaires Finances Publiques exige un véritable dialogue professionnel axé sur le rythme des missions dans le cadre des collectifs de travail, sans aucune incidence en termes de gestion des ressources.

Solidaires Finances Publiques revendique :

- la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel

Solidaires Finances Publiques réaffirme :

- son refus de toute forme de contractualisation des fonctions,
- son attachement à ce que les agent·es aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière,
- une linéarité de carrière sans obstacles.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agent·es d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle.

Nous constatons cette année encore que trop de profil croix sont en décalage avec la réalité des connaissances et des compétences des agent·es.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solidaires Finances Publiques, ce processus n'apporte rien de plus aux agentes. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel. Pour nous, il ne peut pas constituer un recours de premier niveau.

Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique. Ce système est lourd et chronophage, ne renforce nullement les droits des agent·es.

Les élu·es de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence et réaffirment que tous les agent·es, quels que soient leurs services d'affectation, doivent être traités à l'identique.

Solidaires Finances Publiques attend de cette CAP un examen attentif, objectif, des situations évoquées, dans le respect du droit des agents à engager un recours lorsqu'ils s'estiment lésés.

La suppression du recours national en tant qu'instance de dialogue social laisse une trop grande latitude aux directeurs locaux. Vous avez dès lors la responsabilité de traiter toutes les demandes qui vous sont soumises, par des agents qui ont légitimement eu le sentiment que leur compte rendu d'évaluation ne reflétait ni l'échange qu'ils ont eu lors de leur entretien, ni leur manière de servir.

Pour conclure, les évènements qui se déroulent encore aujourd'hui, liés à la Covid 19 ne devront pas avoir d'impact sur les évaluations de l'année 2021. En effet, les résultats des objectifs assignés pour l'année 2020 devront être nuancés et tenir compte des conditions dégradées d'exercice des missions (ASA, télétravail, prise en charge de missions supplémentaires ...).